



# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-02-22

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, tenue le **22 février 2021, à 19 h**, via la **plateforme TEAMS**

### SONT PRÉSENTS :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| — Nancy Richard, parent       | — Mélanie Papineau, enseignante                       |
| — Dominique Demers, parent    | — Isabelle Meunier, enseignante                       |
| — Rose Nerlie Riviere, parent | — Joanie Bouchard, professionnelle                    |
| — Nathalie Brosseau, parent   | — Nathalie Lefebvre, technicienne du service de garde |
|                               | — Isabelle Gravel, directrice                         |

### ABSENCE NOTIFIÉE :

Aucune absence

### MEMBRES DU PUBLIC :

Aucun membre du public

### INVITÉ (S) :

Aucun invité

### 1. Ouverture de l'assemblée

Madame Dominique Demers préside l'assemblée, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

### 2. Nomination d'une secrétaire

Madame Rose Nerlie Riviere se propose comme secrétaire de l'assemblée.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Joanie Bouchard se propose pour l'adoption de l'ordre du jour.

CÉ23-02-2021

Adopté à l'unanimité

### 4. Suivi et adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020

Madame Nancy Richard se propose pour l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

CÉ24-02-2021

Adopté à l'unanimité

### 5. Parole au public

Aucun public n'est présent.

## ADOPTION

### 6. Résolution pour les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

Isabelle Gravel, directrice de l'école, a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012) ;
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027) ;
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029) ;
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031) ;
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055) ;
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103) ;
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104) ;
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186) ;
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200) ;
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées telles qu'expliquées par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Nathalie Lefebvre, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ25-02-2021

Adopté à l'unanimité

## **CONSULTATION**

### **7. Critères de sélection de la direction d'établissement**

À noter que Madame Gravel a quitté la conversation Teams le temps de la discussion de ce point. Elle est par la suite revenue lorsque nous avions terminé le point.

Dans les critères de sélection dans la phrase : « assurer la pérennité des valeurs école de la passerelle malgré un changement de clientèle ». Il a été soulevé qu'il faudrait remplacer le mot *malgré* par *considérant*.

*Le document sera transmis par courriel par la Présidente, Madame Demers, au Centre de services scolaire.*

**CÉ26-02-2021**

À la suite de la modification apportée, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

## **INFORMATIONS**

### **8. Retour sur la capsule visionnée (5<sup>e</sup>)**

Tous les membres du conseil ont visionné les capsules et aucune question n'a été soulevée. Il a cependant été mentionné que les capsules vulgarisaient très bien le mandat et rôle donné à chacun.

### **9. Sondage pour les dîneurs 2021-2022**

Madame Nathalie Lefebvre nous explique que chaque année il y a un sondage qui est fait sur les dîners auprès des parents. 2 choix sont proposés aux parents.

Service régulier : 275 \$ - Les élèves mangent à la cafétéria, 1 surveillant pour 34 élèves.

Service bonifié : 385 \$ - Les élèves mangent dans les classes, 1 surveillant pour 24 élèves, mais cette année avec la Covid on était à 1 surveillant pour 19.

### **10. Réservations des sorties pour les journées pédagogiques 2021-2022**

Madame Lefebvre nous a mentionné que la réservation pour les activités pour 2021-2022 est effectuée. Dans la liste d'activité on retrouve : Potager Mont-Rouge à Rougemont, Gymtonik, Exporail à Saint-Constant, Piyo centre d'amusement à Longueuil, Zoo de Granby.

Lorsqu'un parent réserve une journée pédagogique, il peut l'annuler 10 jours d'avance par souci de planification et par souci financier.

### **11. Parole au personnel de l'école**

#### **11.1. Personnel enseignant**

Madame Mélanie Papineau nous explique que le vendredi 26 février prochain, il y aura un carnaval d'hiver à l'extérieur au parc Beattie. Au programme, il y aura soccer sur neige, de la course à relais, etc. La Saint-Valentin a été célébrée dans les classes, mais en bulle.

#### **11.2. Personnel professionnel**

Madame Joanie Bouchard nous explique que la période d'inscription pour les nouveaux élèves est une période occupée pour les professionnels de l'école, les visites se poursuivent pour les classements au sein des milieux de garde, on poursuit également les visites en classe régulière.

### **11.3. Personnel de soutien**

Madame Lefebvre nous explique que le relevé 24 est maintenant disponible sur le portail Mosaik. 8 personnes se sont manifestées pour venir travailler sur l'heure du dîner. Finalement après la première visite, 4 personnes vont venir surveiller sur l'heure du dîner. Durant la semaine de relâche, le service de garde d'urgence sera disponible à l'école Madeleine-Brousseau.

### **12. Comité de parents**

Madame Nathalie Brosseau membre du comité de parents, souligne les différents points abordés lors de la dernière assemblée dont :

- l'application qui permet aux parents de savoir en tout temps où sont leurs enfants avec l'application Mtransport. Celui-ci permet aussi à l'administration de l'école de voir où est rendu l'autobus.
- -Concours scolaire : les écoles vont faire des concours pour impliquer les enfants dans leurs écoles.
- -Un rappel au niveau des capsules obligatoires a été fait à l'ensemble.
- -Problème au niveau des ressources informatiques pour l'inscription en ligne. Il faut aller au niveau de l'onglet "ressources". Une vérification sera faite au niveau de l'informatique.

### **13. Autres sujets**

L'activité patin pour les enfants va être abordée dans le comité du 24 février prochain, Madame Isabelle Gravel nous mentionne que les casques commandés pour les sports d'hiver ont été reçus.

Madame Gravel nous demande de penser à des questions de sondage que l'on aimerait poser à nos enfants, concernant leur école, ceux qu'ils voudraient améliorer.

### **14. Levée de l'assemblée**

Madame Isabelle Meunier propose la levée de l'assemblée à 20 h 20.

CÉ27-02-2021

*Adopté à l'unanimité*

#### **SIGNATURES :**

---

Dominique Demers

Présidente du Conseil d'établissement

---

Isabelle Gravel

Directrice